

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 06

Absent : 00

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 04

N° de délibération : 06

Date de transmission
en préfecture :

21 SEP. 2026

Par suite d'une convocation en date du 09 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 15 septembre 2026 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules **OTTO**, Jacqueline **TASSIUS**, Frédéric **OTTO**, Ernand **BOULON**, Véronique **GOMBAULD**, Amour **GABALI**, Jody **AMIENS**, Jean-Marie **LINON**, Albert **AIRA**, Yvon **TOI OTTO**, Virginie **GUILLAUME**, Gaston **GERAN**, Martine **ZIOUKA**, Hubert **NANOR**, Ketty **LANCIEN**, Luigi **LANCASTRE**, Sandrine **VITALIS**, Aurélie **ALBERT**, Prescilla **PERAIRE**, Jean-Claude **BLONDIN**, Elvire **FRANCISQUE**, Morgan **ARBAU**, Leslie **GERAN**.

Absents excusés : Cindy **DARMIN**, Anne-Marie **CANGOU**, Louis-Jules **DARES**, Sonia **JEREMIE CAMALET**, Nicolas **BRESLAU**, Jennifer **LINON**.

Procurations : Cindy **DARMIN** donne procuration à Véronique **GOMBAULD**, Anne-Marie **CANGOU** donne procuration à Jacqueline **TASSIUS**, Louis-Jules **DARES** donne procuration à Ketty **LANCIEN**, Sonia **JEREMIE CAMALET** donne procuration à Sandrine **VITALIS**, Jennifer **LINON** donne procuration à Jean-Claude **BLONDIN**.

Secrétaire de séance : Prescilla **PERAIRE**

Désignation de l' élu référent au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (S.M.G.E.A.G)

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la demande du Président du SMGEAG relative à la désignation d'un élu référent représentant la commune au sein du SMGEAG

Vu la Fiche de Mission élaborée par la SMGEAG pour cet élu référent

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner le conseiller Municipal **Monsieur AIRA Albert**

Considérant qu'il est indispensable que la collectivité soit représentée au sein de cette instance au regard des enjeux et de la problématique de l'eau sur le Territoire

Le Conseil municipal,

Après que Monsieur **AIRA** ait quitté la salle pour ne pas prendre part au débat et au vote

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (4 Abstentions)

Article 1 : D'approuver la fiche de Mission élaborée par le SMGEAG à destination de l' élu délégué annexé à la présente délibération

Article 2 : De désigner Monsieur **AIRA Albert**, conseiller municipal, comme élu référent au sein du **S.M.G.E.A.G.**

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Président du SMGEAG.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 SEP. 2026

Le Maire



Jules OTTO



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20260921-2026-09-del-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

FICHE DE MISSION : ÉLU DÉLÉGUÉ AU SMGEAG

(Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe)

Rôle Général :

L'élu délégué représente sa commune et agit comme un intermédiaire pour la commune entre le SMGEAG et les administrés-abonnés assurant la communication et la gestion des différents sujets liés à l'eau et à l'assainissement.

Missions Principales :

1. Représentation et Communication :

- Participer aux réunions du SMGEAG et rendre compte des débats et décisions au conseil municipal, et des demandes et attentes de la Municipalité.
- Informer les administrés-abonnés sur les actions et les projets du SMGEAG avec des supports et informations fournies par le Syndicat.

Toutefois, les réunions avec les administrés se feront en présence d'un cadre administratif ou technique du SMGEAG qui maîtrise parfaitement le sujet. L'élu n'aura en aucun cas à se retrouver seul à présenter les projets complexes ou à devoir justifier les difficultés techniques et financières.

2. Gestion des Réclamations :

- Être le point de contact pour les habitants concernant les réclamations sur les compteurs, les factures et les incidents.
- Recueillir et transmettre au SMGEAG les réclamations et autres incidents sur le réseau, s'assurant qu'elles soient traitées de manière efficace. Instaurer à ce titre une fiche de prise en charge et d'implantation par le calendrier de règlement de l'incident signalé.

3. Suivi des Projets :

- Suivre l'évolution des projets et des travaux réalisés par le SMGEAG sur le territoire de la commune. Elaborer à ce titre un tableau de bord de suivi.



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

- Participer à l'élaboration de nouveaux projets en fonction des besoins de la commune.

4. Sensibilisation et Éducation avec le soutien des services du SMGEAG :

- Organiser des sessions d'information pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau et de l'assainissement.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau.

5. Collaboration avec les Autres Élus :

- Travailler en collaboration avec les autres élus délégués au sein des EPCI pour aborder des problématiques communes et trouver des solutions adaptées. Identifier à ce titre les moyens pouvant être mobilisés en complément de ceux du SMGEAG.
- Participer aux groupes de travail ou comités spécialisés au sein du SMGEAG.

6. Évaluation et Rapport :

- Évaluer l'impact des décisions du SMGEAG sur la commune et proposer des améliorations.
- Rédiger des rapports périodiques sur l'état des services d'eau et d'assainissement pour le conseil municipal. Des séances d'Information-Formation pour :
- Une Bonne connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau et à l'assainissement.
- Une Capacité à communiquer clairement avec les habitants et les autres élus.
- Un Sens de l'écoute et aptitude à la médiation.

➤ Engagement :

L'élu délégué s'engage à représenter les intérêts de sa commune avec intégrité et à travailler pour le bien-être des habitants en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Le SMGEAG réunira une fois par trimestre tous les élus délégués pour faire un tour d'horizon sur la gestion du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement, en réunion de bureau en présence de la Direction Générale, et des directions opérationnelles concernées, sera l'occasion de faire le point sur l'efficacité des collaborations mises en œuvre tout autant que les pistes d'améliorations souhaitables.

Le Président du SMGEAG

Henri YACOP





SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20260921-2026-09-del-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

FICHE DE MISSION : ÉLU DÉLÉGUÉ AU SMGEAG

(Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe)

Rôle Général :

L'élu délégué représente sa commune et agit comme un intermédiaire pour la commune entre le SMGEAG et les administrés-abonnés assurant la communication et la gestion des différents sujets liés à l'eau et à l'assainissement.

Missions Principales :

1. Représentation et Communication :

- Participer aux réunions du SMGEAG et rendre compte des débats et décisions au conseil municipal, et des demandes et attentes de la Municipalité.
- Informer les administrés-abonnés sur les actions et les projets du SMGEAG avec des supports et informations fournies par le Syndicat.

Toutefois, les réunions avec les administrés se feront en présence d'un cadre administratif ou technique du SMGEAG qui maîtrise parfaitement le sujet. L'élu n'aura en aucun cas à se retrouver seul à présenter les projets complexes ou à devoir justifier les difficultés techniques et financières.

2. Gestion des Réclamations :

- Être le point de contact pour les habitants concernant les réclamations sur les compteurs, les factures et les incidents.
- Recueillir et transmettre au SMGEAG les réclamations et autres incidents sur le réseau, s'assurant qu'elles soient traitées de manière efficace. Instaurer à ce titre une fiche de prise en charge et d'implantation par le calendrier de règlement de l'incident signalé.

3. Suivi des Projets :

- Suivre l'évolution des projets et des travaux réalisés par le SMGEAG sur le territoire de la commune. Elaborer à ce titre un tableau de bord de suivi.



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

- Participer à l'élaboration de nouveaux projets en fonction des besoins de la commune.

4. Sensibilisation et Éducation avec le soutien des services du SMGEAG :

- Organiser des sessions d'information pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau et de l'assainissement.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau.

5. Collaboration avec les Autres Élus :

- Travailler en collaboration avec les autres élus délégués au sein des EPCI pour aborder des problématiques communes et trouver des solutions adaptées. Identifier à ce titre les moyens pouvant être mobilisés en complément de ceux du SMGEAG.
- Participer aux groupes de travail ou comités spécialisés au sein du SMGEAG.

6. Évaluation et Rapport :

- Évaluer l'impact des décisions du SMGEAG sur la commune et proposer des améliorations.
- Rédiger des rapports périodiques sur l'état des services d'eau et d'assainissement pour le conseil municipal. Des séances d'Information-Formation pour :
- Une Bonne connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau et à l'assainissement.
- Une Capacité à communiquer clairement avec les habitants et les autres élus.
- Un Sens de l'écoute et aptitude à la médiation.

➤ Engagement :

L'élu délégué s'engage à représenter les intérêts de sa commune avec intégrité et à travailler pour le bien-être des habitants en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Le SMGEAG réunira une fois par trimestre tous les élus délégués pour faire un tour d'horizon sur la gestion du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement, en réunion de bureau en présence de la Direction Générale, et des directions opérationnelles concernées, sera l'occasion de faire le point sur l'efficacité des collaborations mises en œuvre tout autant que les pistes d'améliorations souhaitables.

Le Président du SMGEAG

Henri YAC

